

**DEPARTEMENT  
du HAUT-RHIN**

**ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH**

Membres du Conseil nommés : 29.  
Membres du Conseil encore  
en fonction : 29.



**EXTRAIT du Procès-Verbal des décisions du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ALTKIRCH  
Séance du Lundi 30 septembre 2024 à 19 heures 00  
à l'Hôtel de Ville.**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ALTKIRCH s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale en date du 24 septembre deux mille vingt-quatre, affichée en Mairie le 24 septembre 2024.

**Etaient présents à l'ouverture de la séance, sous la Présidence de M. Nicolas JANDER, Maire,**

**Les membres du Conseil Municipal,  
Présents : 22.**

Monsieur Nicolas JANDER, Maire, Madame Estelle MIRANDA-SIEVERT, Première Adjointe, Monsieur Bertrand AITA, Adjoint, Madame Claudine CHIAVUS, Adjointe, Monsieur Fabien ITTY, Adjoint, Madame Nathalie SINGHOFF, Adjointe, Monsieur Bernard BUBENDORF, Adjoint, Madame Marielle THOMANN, Adjointe, Monsieur Emile-Jean WYBRECHT, Adjoint, Monsieur Gérard BURGUN, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Philippe DEPIERRE, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Bertrand SCHORR, Conseiller Municipal Délégué, Madame Jocelyne WILLME, Monsieur Franco GIANNANDREA, Monsieur Halil KOCADURDU, Monsieur Jean-Michel HELL, Madame Isabelle PI, Monsieur Fabrice ROBARDEY, Conseiller Municipal Délégué, Madame Gaëlle ZIMMERMANN, Madame Laurence BIHR, Madame Sonia ENDERLEN et Monsieur Claude GRIENENBERGER.

**Excusés : 07 dont 06 procurations.**

Monsieur Bernard HEILIGENSTEIN, ayant donné procuration à Monsieur GIANNANDREA, Madame Sonia STEIN, ayant donné procuration à Madame CHIAVUS, Adjointe, Madame Véronique BAUR, ayant donné procuration à Monsieur GRIENENBERGER, Madame Virginie EILER, ayant donné procuration à Madame ENDERLEN, Monsieur Didier LEMAIRE, ayant donné procuration à Monsieur JANDER, Maire, Madame Delphine FELLMANN, Conseillère Municipale Déléguée, ayant donné procuration à Madame ZIMMERMANN et Madame Nathalie DE SOUSA PEREIRA.

**Participent :**

Mme Véronique AUFDERBRUCK-COZETTE, Directrice Générale des Services, et Madame Valérie PEREIRA, Directrice Administrative et Financière. Presse : DNA, l'Alsace.

## ORDRE DU JOUR

- I. Désignation du Secrétaire de séance.
- II. Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 juin 2024.
- III. Décisions du Maire dans le cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- IV. Personnel.
  - 1) Modification du tableau des emplois suite à l'avancement de grade 2024.
  - 2) Création d'un emploi permanent d'un Agent technique polyvalent.
- V. Finances.
  - 1) Augmentation de la participation aux frais de scolarité de la classe ULIS de l'Ecole élémentaire "Les Tuileries".
  - 2) Fixation du taux et du montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.
  - 3) Décision Modificative n° 01/2024.
  - 4) Participation financière du Club de Tennis, pour les travaux de changement du revêtement de la surface des courts extérieurs de tennis du club.
  - 5) Approbation de l'avenant aux délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire : Augmentation de la ligne de Trésorerie de 500.000,- € à 1.000.000,- €.
  - 6) Exonération des droits de place pour les Associations, Clubs, Organismes d'Altkirch et du Sundgau, à but non lucratif, ainsi que les Collectivités Territoriales et les stands de bestiaux, lors de la Foire Sainte-Catherine.
- VI. Projets / Partenariats.
  - 1) Approbation de contrats de location : Mise à disposition, à titre gratuit, de la Halle au Blé :
    - 1.1) Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre du Sundgau, Monsieur Rémi PETERSCHMITT, Directeur, pour l'organisation des cours de théâtre, des répétitions et du Gala de fin d'année.
    - 1.2) Fédération du CNL du Haut-Rhin, Monsieur Jacques CHARDON, Référent de la Fédération du CNL du Haut-Rhin, pour l'organisation d'une réunion d'information au sujet des déchets.
    - 1.3) Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires d'Altkirch (SIASA), Monsieur Joseph Maurice WISS, Président, pour l'organisation d'une réunion.
    - 1.4) Préfecture du Haut-Rhin, Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin, pour l'organisation d'une réunion relative à l'habitat indigne.
    - 1.5) Association "Les Italiens du Sundgau", Monsieur Franco GIANNANDREA, Président, pour l'organisation d'une soirée italienne.
    - 1.6) Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI), Monsieur Kévin ZIMMERMANN, Conseiller d'Entreprises, pour l'organisation d'une soirée de remise "Label Qualité Accueil".
    - 1.7) Fédération de l'exercice coordonné et Maisons de Santé en Grand Est (FEMAGE), Monsieur Nicolas DECHASSAT, Directeur, pour l'organisation de permanences de prévention "RétinoEst Alsace".
    - 1.8) Lycée JJ HENNER, Monsieur Patrice SCHELCHER, Proviseur, pour l'organisation des représentations de la Compagnie "Ornithorynque".
    - 1.9) Association "Le Monde de Jeanne", Madame Mélanie GARCONNOT, Présidente, pour l'organisation d'un salon "A la découverte du Monde des Dys".
    - 1.10) Association "Club Vosgien d'Altkirch", Monsieur Gérard BISCH, Président, pour l'organisation de l'Assemblée Générale du Club.

1.11) Association "Les Donneurs de Sang d'Altkirch", Monsieur François RANDE, Président, pour l'organisation des collectes de sang.

1.12) Association "Distorsion", Monsieur Erwan DURAND, Président, pour l'organisation d'une exposition photographique.

1.13) Association "Les Petits Débrouillards Grand Est", Monsieur Eric HUEBER, Responsable du KidsLab, pour l'organisation de la sélection régionale "Open Alsace" - First Lego League France.

1.14) Association "Altkirch Accueil Loisirs", Monsieur Eugène MAMBRE, Président, pour l'organisation d'une présentation des ateliers et d'un salon de thé.

2) Approbation d'un contrat de location : Mise à disposition, à titre gratuit, de la Palestre :

2.1) Association "Knights Cheerleading, Madame Hélène SAHRI, Présidente, à l'occasion des entraînements et des compétitions de l'Association.

3) Approbation d'une Convention de partenariat entre le Château de la Neuenbourg de Guebwiller et la Ville d'Altkirch, pour la mise à disposition d'œuvres originales, à titre gratuit, à l'occasion de l'exposition "Représentation des intérieurs bourgeois et ruraux en Haute-Alsace".

4) Approbation du 7ème Avenant à la Convention de Dépôt d'œuvres originales de Monsieur RABOISSON Pierre, au sein du Musée Sundgauvien.

5) Approbation d'une Convention de servitudes de passage de canalisation au profit de ENEDIS – 04 Rue de la Vieille Porte.

6) Approbation de la Convention financière régissant le Service commun de Développement commercial communautaire et communal.

7) Approbation d'une Convention de partenariat, à titre gratuit, avec la Région Grand Est, pour la mise à disposition de la Gare routière.

8) Rapport d'activités 2023.

8.1) Habitat de Haute Alsace (HHA).

8.2) Néolia.

8.3) Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace (AFUT).

VII. Technique.

1) Acquisition de la Tour de Guet – Parc Public – Rue des Boulangers à Altkirch.

2) Vente d'une parcelle de terrain à Monsieur Mehmet-Ali KOCADURDU – Intersection entre le Faubourg de Mulhouse et la Rue de Le Thor.

3) Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public attenant à l'immeuble "Pôle Médical", au 01 Place Xavier Jourdain et choix du Notaire, en vue de sa cession.

VIII. Communication.

Monsieur le Maire aborde cette séance par ses propos liminaires :

“Bonsoir à tous,

Nous avons le plaisir de se retrouver après une interruption de quelques mois à la suite des vacances estivales.

Madame MIRANDA- SIEVERT, Première Adjointe, a un petit peu de retard. Je propose de la désigner comme Secrétaire de séance et dans l'attente de son arrivée, je demande à mon deuxième Adjoint, Monsieur Bertrand AITA, de faire l'appel.”

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bertrand AITA et reprend ses propos.

“En exergue de ce Conseil Municipal, je voudrais, tout d'abord, adresser mes sincères condoléances à la famille de Monsieur Francis HEYER, qui était retraité du Centre Technique Municipal.

Je voulais également en profiter pour féliciter notre collègue, Didier LEMAIRE.

Comme vous le savez, il a été dans l'intervalle, depuis le dernier Conseil Municipal, brillamment réélu Député de la 3ème circonscription du Haut-Rhin, dans un contexte qui était particulièrement compliqué ; des vents contraires au niveau national notamment.

Être réélu dans ces conditions, c'était vraiment quelque chose qui relève, je pense, dans le contexte de l'exploit puisque le risque était grand, ici sur ALTKIRCH, d'avoir un Député du rassemblement national et grâce à la mobilisation de tous, il me charge aussi de vous remercier chacune et chacun d'entre vous ; ceux qui ont aidé durant cette campagne électorale pour renverser la tendance puisqu'au premier tour ce n'était pas facile.

Moi, je suis aussi très heureux et je partage cette joie avec lui de voir les scores qu'il a fait sur la Ville d'ALTKIRCH, puisqu'il avait fait un score de 37,54% en tête largement du rassemblement national et au 2<sup>ème</sup> tour, dans un contexte où il y a eu une forte mobilisation et une forte participation de l'électorat, il a fait quasiment 2/3 des voix soit 64,54%, donc j'y vois aussi, puisqu'il fait partie de l'équipe municipale, une reconnaissance du travail que nous effectuons avec lui au sein de la Ville d'ALTKIRCH sachant qu'il n'est bien évidemment pas que Député d'Altkirch mais Député de toute la circonscription.

Quand on voit, par exemple, le score qu'il a fait à Saint-Louis ou dans la Région des Trois Frontières, on se rend compte qu'il a été apprécié ailleurs que chez lui. Félicitations encore à Didier pour cette belle élection et je pense qu'ALTKIRCH a tout à y gagner à conserver un Député issu d'ALTKIRCH.

Ce soir, nous validons l'arrivée de notre manager du commerce ; on est très heureux. Plus tard, Monsieur AITA va nous la présenter puisqu'elle est parmi nous. Je lui souhaite la bienvenue. C'est quelque chose que nous avons mis dans notre programme pour soutenir nos commerces.

Vous aurez l'occasion de délibérer ce soir une convention qui nous lie avec la Communauté de Communes du Sundgau, parce que la manager du commerce va travailler pour ALTKIRCH mais également pour d'autres Bourgs-Centres de la Communauté de Communes du Sundgau, mais nous aborderons cela avec Monsieur AITA.

Nous avons également à l'ordre du jour de cette séance, l'acquisition de la Tour de Guet qui se trouve dans le Parc public des Jardins des Remparts. C'est également l'occasion pour moi de rappeler à quel point nous tenons à notre patrimoine. Nous allons la rénover et la mettre en

valeur. C'est pour moi l'occasion de vous rappeler que nous sommes actifs sur le domaine patrimonial.

Et pour celles et ceux qui se posent des questions sur le projet de la Maison Gilardoni, nous avons pris du retard. Dans un premier temps, nous avons prévu de faire la maîtrise d'œuvre en régie par Monsieur GENET, qui dans l'intervalle, est parti à la retraite.

On a alors lancé une consultation avec les délais légaux qui s'imposent par le Code de la Commande Publique pour la désignation d'un maître d'œuvre, mais malheureusement une erreur matérielle du candidat retenu nous a obligé à classer la procédure sans suite et une nouvelle consultation sera publiée demain sur la plateforme [emarchespublics.com](https://emarchespublics.com) pour la partie uniquement de la rénovation de la maison.

C'est un sujet et un projet que nous n'abandonnons pas. On a toujours de côté la subvention de la Fondation du Patrimoine pour 191 000€. Nous avons également quelques dons qui arrivent pour ce beau projet.

J'ai rencontré également Monsieur FUCHS qui s'occupe du Patrimoine et des Maisons Alsaciennes qui conseille beaucoup de communes. J'ai souhaité avoir son avis sur l'intérêt patrimonial qu'il m'a confirmé de la brasserie dite "des sœurs ZEYER", rue du 3ème Zouaves et je lui ai proposé de se rendre sur place pour faire un bilan du bâtiment et pour nous faire part des perspectives de reconversion sachant que nous n'avons pas la main mise sur ce bâtiment, puisqu'il appartient à un tiers et nous devons trouver une solution à ce niveau-là pour faire en sorte de mettre en valeur ce bâtiment.

Dans les mois à venir, nous aurons également à prendre position sur l'avenir du Musée Sundgauvien ; une pépite que nous avons à Altkirch. Je sais qu'il y a parfois des impatiences au niveau de l'Association des « Amis du Musée », mais je leur demande de faire preuve de patience et je sais qu'ils en ont beaucoup. Ils seront associés aux décisions que nous devons prendre car c'est un beau projet, mais qui engagera fortement les dépenses publiques et il faut donc également trouver des ressources, mais je vous assure que l'on y travaille.

Madame PI, Conseillère Municipale, précise que le 12 juillet 2024, une délégation s'est rendue sur le site de l'entreprise LOHR. Elle souhaiterait savoir à quelle échéance on pourrait imaginer la mise en service de cette navette sur Altkirch ?

Monsieur le Maire répond :

Effectivement, j'ai été sur place avec plusieurs d'entre vous à l'initiative aussi du PETR du Pays du Sundgau, puisque c'est Arnaud CHAUVET qui avait organisé ce déplacement avec l'entreprise LOHR dans le Bas-Rhin puis la visite de la commune de Rosheim qui est un peu plus petite qu'Altkirch et qui a fait l'acquisition de deux navettes et donc nous sommes allés voir comment cela fonctionnait.

C'était très instructif. Nous n'avons pas pris de décision puisque c'est ici que toutes les décisions se prennent, mais je pense que c'est un beau potentiel, un beau projet d'acquérir une voir deux navettes, à voir par rapport aux finances ; c'est de l'investissement.

L'idée serait de mettre en place un trajet de navette qui pourrait relier la Gare, le Quartier Plessier, le Centre-Ville et aussi aller jusqu'à l'Hôpital, parce qu'il y a notamment les personnes âgées qui pourraient utiliser cette navette pour se rendre de l'Hôpital au Centre-Ville par exemple.

Tout ça, c'est quelque chose que l'on imagine inscrire dans le Budget 2025 pour une mise en application fin 2025, notamment à cause des délais de livraison de ces navettes LOHR qui sont de plusieurs mois si on décide, je le rappelle, de l'inscrire au prochain Budget.

Moi j'y suis très favorable pour des raisons aussi de patriotisme économique, puisqu'on a un fleuron de l'industrie alsacienne avec LOHR. Nous avons cette chance et c'est un magnifique produit qui est 100 % électrique et qui nous permettrait de la faire circuler toute la journée sans la recharger.

On l'a essayé sur place lors du Championnat de France de l'Avenir, on est monté la rue du Roggenberg sans problème, nous avons une navette de 14 places. J'ai même eu l'occasion de la piloter, pas en Ville, mais sur un circuit et c'est très agréable à conduire

Mme PI souhaite également savoir, en termes de coût, quelles sont les possibilités ? Achat ou location ?

Monsieur le Maire répond :

Il a tous les cas de figure possibles. Il faudra que l'on étudie cela plus attentivement quand on en aura parlé tous ensemble.

Soit on l'achète en investissement pour environ 180 000€, sachant qu'on pourrait avoir des aides, peut-être de la Collectivité Européenne d'ALSACE pour un projet structurant mais on pourrait aussi imaginer une location. Le problème de la location (à Rosheim ils ont commencé à la louer avant de l'acheter), c'est que ça part en frais de fonctionnement et c'est un peu moins intéressant à ce niveau-là.

Après je ne vous cache pas que se posera la question du fonctionnement de la navette, du recrutement et quand nous étions à Rosheim, c'était la question la plus délicate. C'est difficile d'avoir un chauffeur de navette parce qu'il faut un permis FIMO.

Mais franchement en termes de lien social, il n'y a pas mieux. A Rosheim, ce sont deux agents de la Ville donc ce n'est pas simple parce que c'est un coût de fonctionnement.

Alors, on pourrait imaginer travailler en partenariat avec les commerçants ou avec telle ou telle entreprise à l'extérieur de la Ville mais tout cela est encore à étudier.

Mais nous, en allant sur place, ce que l'on a pu se rendre compte c'est que le lien social est extraordinaire, notamment entre le chauffeur et les habitués de la navette

Puis on s'est dit, est-ce que ça sert à quelque chose ? est-ce que les gens montent dans la navette ? En fait il y a pas mal de monde qui l'utilise. Et à la fin le coût, par rapport aux nombres d'utilisateurs, il n'est pas totalement absurde, même s'il peut paraître un peu élevé par rapport au service qui est rendu, ça me paraît très important.

Je ferme cette parenthèse, après je laisserais la parole à Fabien, toujours dans la question des mobilités, nous avons eu la chance d'être retenue par la Région GRAND EST qui est compétente en matière de transport pour expérimenter une politique de mobilité au niveau de la Gare avec les locations de vélos électriques. Il y a un terme technique pour parler du caractère multimodal de la Gare d'Altkirch et donc ils font les tests un peu partout, donc j'aurai l'occasion d'évoquer cette question en Commission de mobilité. On a aussi cette chance-là d'avoir été retenu et je remercie Gilles FREMIOT qui a poussé au niveau de la Région, pour qu'on puisse être territoire d'expérimentation de cette politique de la Région GRAND EST.

Monsieur ITTY, Adjoint, précise que tous les élus ont été destinataires d'une convocation à la Commission de Mobilité de la semaine prochaine et la navette électrique est à l'ordre du jour et donc nous en débattons de façon plus précise et toutes les informations seront communiquées dans la mesure où, Arnaud CHAUVET du PETR, sera présent mais également parce qu'il travaille sur d'autres sujets qui seront à l'ordre du jour, notamment les pistes cyclables et l'ombrière photovoltaïque. Je vous invite donc à être présent jeudi prochain.

Mme PI demande si les élus peuvent avoir le calendrier semestriel ? C'est vraiment pratique pour pouvoir s'organiser car là, en 10 jours, c'est compliqué d'être présente, d'ailleurs je m'excuse de mon absence car j'ai déjà un autre engagement.

Madame AUFDERBRUCK-COZETTE, Directrice Générale des Services, répond qu'il est en cours de rédaction et sera transmis sous peu.

Madame PI termine avec la question suivante :

Vous avez parlé du patrimoine Monsieur le Maire et à ce sujet, je souhaiterais savoir ce qu'il en est du bâtiment du radiologue ? A chaque fois que l'on passe devant, avec ces échafaudages, et les enfants qui passent en-dessous pour se rendre à l'école "Les Tuileries", qu'en est-il ?

Monsieur le Maire répond :

J'ai eu le fils de la propriétaire au téléphone qui est à Strasbourg, un avocat Maître BLOCH, et je lui ai demandé de faire quelque chose, faute de quoi je prendrai un arrêté de péril puisqu'il y avait notamment des pierres qui menaçaient de tomber du balcon.

Donc je lui ai demandé de mettre en place cet échafaudage qui est destiné à sécuriser les choses. Et cela a été fait. Parallèlement, il a mis le bâtiment en vente et, sauf erreur de ma part, le bâtiment est vendu et il y a un projet maintenant de réhabilitation du bâtiment.

Monsieur ITTY précise qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue la semaine dernière donc effectivement le bâtiment est vendu à un jeune investisseur de la région qui compte transformer l'ensemble du bâtiment en 8 logements.

Madame PI conclut en indiquant que c'est une bonne nouvelle.

Monsieur le Maire propose que l'on fasse une entorse et que l'on passe au point 6 : Approbation de la Convention financière régissant le Service commun de Développement commercial communautaire et communal. Il s'agit de notre manager du commerce qui est présente ce soir.

Monsieur AITA, Adjoint, prend la parole :

Monsieur le Maire, chers Collègues, je vous propose de vous présenter Madame Leila SELMANE.

On va se lever tous les deux et je vais lui laisser le temps qu'il faut pour se présenter. Je vais juste vous dire avant cela, que c'est une grande satisfaction ce soir de vous présenter notre manager du commerce qui va être au niveau de la Communauté des Communes du Sundgau et une partie de son temps à Altkirch.

Je lui laisserais expliquer les modalités de son emploi du temps et de son contrat et on verra la convention ensemble dans un second temps.

Souvenez-vous « Altkirch 2030 », c'était un des projets, il y avait quatre volets et il y avait un volet « Commerce », dans lequel on espérait pouvoir embaucher un manager du commerce parce qu'on avait l'exemple la Ville de Mulhouse où y avait d'excellents résultats sur le commerce. On avait été élu en 2017 et en 2018, on avait des pistes sérieuses. Seulement pour plusieurs raisons, ça n'a pas pu aboutir.

Donc, ce que je voulais souligner aussi, c'est qu'on n'est pas dans cette équipe forcément que sur le temps court avec des ambitions à court terme ; on est souvent sur des projets de temps long.

Mais nous sommes très contents aujourd'hui de vous présenter notre manager du commerce qui aura plusieurs missions, parce que ça peut paraître vague, mais je la présenterai également en Commission Commerce où elle viendra.

Je ne multiplie pas les commissions, ce n'est pas forcément en réunion où l'on décide l'heure de la prochaine réunion que l'on va forcément avancer. Ce n'est pas parce qu'on fait beaucoup de réunions que l'on avance plus vite ou moins vite. Il y a beaucoup de choses qui se font aussi avant les commissions qui se préparent, on ne peut pas forcément tout dire. Le commerce est un sujet qui préoccupe beaucoup de monde, qui préoccupe certains Altkirchois, qui préoccupe aussi les commerçants eux-mêmes, parce que les modes de consommation ont changé ces dernières années et il y a donc des fois des commerces de proximité qui ont plus ou moins des difficultés.

Nous avons sur Altkirch entre 120 et 140 commerces. Je ne peux pas tous les énumérer ce soir mais pour une Ville de 6000 habitants, c'est plutôt pas mal. Je veux dire, si vous traversez un peu la France ou si vous voyagez un peu dans le Grand Est, et voyez des villes de notre taille, on n'a pas forcément la même offre commerciale, donc voyons quelquefois les choses positivement plutôt que de toujours se dire, "il y a un commerce qui a fermé ou qui va fermer". Il y a aussi des commerces qui ouvrent. On a aussi des investisseurs, ALTKIRCH 2030, ça avait été le "cheval de bataille" de faire briller un peu Altkirch.

Et on a des investisseurs qui sont venus, des grandes fiertés de ce mandat dont le Pôle médical qui regroupe sept généralistes, c'est quand même énorme et ça a un lien direct puisque le commerce est transverse avec beaucoup de choses.

Demandez à d'autres collègues qui sont dans votre vie combien de généralistes ils ont et combien d'habitants ils sont ? Faites le rapport et vous verrez, ce n'est pas forcément en notre défaveur. Donc tout ça pour dire qu'il y a des choses à faire. Il y a des commerces à aider, il y a peut-être des endroits actuellement où il n'y a pas de commerces. On a des porteurs de projets et aujourd'hui d'avoir un manager de commerce, ça nous fait plaisir. Parce que vous allez pouvoir centraliser des demandes, parce qu'il y a des demandes en matière d'urbanisme, de travaux, il y a beaucoup de réglementations et ça fait un peu un guichet unique et ça permettra aux porteurs de projets d'avoir des réponses très claires avec une seule personne. C'est notamment ça. Vous aurez aussi un travail avec les franchiseurs. Après, vous connaissez votre travail, c'est quand même vous dire comment tout fonctionne et en tout cas on aura des contacts réguliers.

Et au nom du Conseil Municipal, du Maire et de ses Adjoints, de tous les membres du Conseil municipal, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et je vais vous céder la parole.

Madame Leila SELMANE, manager du commerce remercie Monsieur AITA, Adjoint et prend la parole :

Je vous remercie de m'accueillir ce soir. Je suis embauchée sur 3 ans par la Communauté de communes du Sundgau qui met à disposition des Villes qui peuvent avoir des besoins en termes de soutien aux commerçants, ça peut être en lien avec des rénovations et donc des besoins de subvention. Ça peut être tous les types de merchandising, cela peut être des besoins de cession, de bail ou tout simplement de digitalisation.

Je vais également m'occuper des porteurs du projet, donc de l'idée de la création jusqu'à l'installation. Ça va également prendre en compte toute une partie de gestion de la friche commerciale et il va y avoir une partie d'animations événementielles pour faire rayonner la capitale du bassin de vie, qui est Altkirch, et de la faire connaître et de faire que les gens se réapproprient leur centre de vie et les commerces, et les réutilisent comme on faisait avant plutôt qu'exclusivement les périphéries.

Monsieur AITA précise que c'est un bel exemple, vous étiez présente à la Rentrée des Artisans jeudi dernier. 200 artisans qui étaient sur Altkirch, c'était une manifestation d'ampleur. Vous avez aussi pu voir nos artisans au sens large puisque ce n'était pas uniquement les artisans



d'Altkirch. C'était aussi une belle réussite et la Ville a été saluée pour sa salle de la Halle au blé qui est magnifique et c'est toujours une grande fierté d'être Altkirchois et d'être dans cette salle.

Monsieur AITA remercie Madame SELMANE.

Monsieur le Maire tient à rajouter que l'on se tient évidemment aux côtés de nos commerçants, de nos artisans avec le label "accueil qualité" de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Il y a une soirée très prochainement, fin novembre, où c'est quasiment Altkirch où il y a le plus de candidats et le plus de récipiendaires. Je crois beaucoup à la qualité de l'accueil de nos commerçants parce que par rapport à la digitalisation et aux modifications de nos consommations et on a tous modifié notre façon de faire ces 20 dernières années, même si notre génération est moins sur le commerce en ligne par rapport à la génération suivante.

Mais ce qui peut faire encore la différence des commerces de détail et des petits commerçants locaux, c'est la qualité de l'accueil, la qualité du conseil, et le service après-ventes. Ces questions-là sont importantes et c'est pour cela que nous participons avec la Communauté de communes du Sundgau à ce label "accueil qualité" de la CCI.

L'assise verbale notamment, parce que ça me paraît très important quand on met la Halle au Blé à disposition de SUNDGO PRO pour ces 3 jours de rencontre entre les artisans et les jeunes, ça me paraît aussi quelque chose de très important à souligner, notre soutien à ALTKIRCH -TRADITIONS, qui est un soutien réitéré chaque année et je travaille avec eux dans la confiance. Je pense à la subvention que l'on donne chaque année, je pense aux animations que l'on finance chaque été et tout ça participe aussi à la dynamique du commerce.

Bertrand a eu raison de rappeler combien nous avons de commerces à Altkirch avec la difficulté que nous avons parfois, c'est qu' à un moment donné, il y a une rumeur qui circule et qui dit " il y a plein de commerces qui ferment à Altkirch", c'est difficile de lutter contre ça. Et quand vous avez quelqu'un qui vous le dit, vous pouvez dire « mais dites-moi qu'est-ce qu'il manque à Altkirch ? » Et puis vous pouvez aussi rappeler les commerces qui ouvrent. On a quand même des belles réussites ces derniers temps. Je pense à CABOSSE par exemple, c'est un chocolatier star de Mulhouse, qui vient s'installer chez nous. Je pense AU BOUILLON, c'est aussi quelqu'un qui a redoré un restaurant qui était fermé depuis des années. On peut avoir confiance parce qu'on attire des porteurs de projets.

Monsieur AITA précise également que certains commerces souhaitent avoir du stationnement à proximité de leur commerce immédiat, type des moyennes surfaces. Mais cela n'est pas compatible avec l'hypercentre mais on a des belles locomotives dans l'hypercentre qui attire du monde et on a du stationnement aussi.

Je me suis encore stationné récemment et même ce soir, j'ai toujours trouvé de la place sans aucun problème et c'est gratuit.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une convention qui régit ce service commun. La Communauté des communes du Sundgau qui est l'employeur, nous met notre Manager du commerce à disposition et on paie en fonction des heures qui sont réalisées pour Altkirch. Je sais que la commune d'Illfurth a également décidé de faire appel à Madame SELMANE. Pour Altkirch, il s'agira d'un jour et demi par semaine.

### **POINT 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Madame Estelle MIRANDA-SIEVERT, Première Adjointe, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Bertrand AITA, Adjoint, procède à l'appel des membres de la séance.

Madame Estelle MIRANDA-SIEVERT, Première Adjointe, rejoint la séance.

### **POINT 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2024.**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Bertrand AITA, Adjoint, quitte la séance.

### **POINT 3. DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions prises suivantes :

<b><u>Décision n°</u></b> <b><u>2024</u></b>	<b><u>Objet</u></b>
	<b>Assurance</b>
39	Acceptation d'une indemnité émanant de la Compagnie d'Assurance LA MAIF – Indemnité "Dommages aux biens et risques annexes" - 05 Rue Charles Edouard Amiot à Altkirch, pour un montant de 120,- € TTC, correspondant au solde du sinistre du 12/10/2023.
40	Acceptation d'une indemnité émanant de la Compagnie d'Assurance GROUPAMA – Indemnité "Dommages aux biens et risques annexes" - Dégradation d'un candélabre suite à un choc de véhicule (sortie de route de M. MORANDIN), Zone Industrielle Nord, en date du 07/03/2024, pour un montant de 4.119,- € TTC.
41	Acceptation d'une indemnité émanant de la Compagnie d'Assurance GROUPAMA – Indemnité "Dommages aux biens et risques annexes" - Dégradation d'un véhicule Renault-Master effectué avec le Manitou lors d'une manœuvre au CTM, en date du 28/02/2024, pour un montant de 3.470,24 € TTC.
44	Acceptation d'une indemnité émanant de la Compagnie d'Assurance GROUPAMA - Indemnité "Véhicules à moteur et risques annexes" - Dégradation du véhicule Ville "PIAGGIO" par un tiers, en date du 05/04/2024, pour un montant de 612,10 € TTC.
	<b>Musée Sundgauvien</b>
42	Acceptation d'un don de M. et Mme SINGHOFF, d'Altkirch : Trois planches pour impression sur étoffes.

**POINT 4. PERSONNEL.**

Monsieur Bertrand AITA, Adjoint, rejoint la séance.

**4.1 Modification du tableau des emplois suite à l'avancement de grade 2024.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

**VU** le tableau des emplois,

**VU** le tableau des avancements de grade pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée:

- la suppression de 3 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 01/10/2024,
  - la création de 3 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 01/10/2024,
  - la suppression de 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 09/10/2024,
  - la création de 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 09/10/2024,
  - la suppression de 3 emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise à compter du 01/10/2024,
  - la création de 3 emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise principal à compter du 01/10/2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges liées aux avancements de grade des agents sont inscrits au Budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- la suppression de 3 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 01/10/2024,
- la création de 3 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 01/10/2024,

- la suppression de 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 09/10/2024,
- la création de 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 09/10/2024,
- la suppression de 3 emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise à compter du 01/10/2024,
- la création de 3 emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise principal à compter du 01/10/2024.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges liées aux avancements de grade des agents sont inscrits au Budget.

#### **4.2 Création d'un emploi permanent d'un Agent technique polyvalent.**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3,
- VU** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants,
- VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3,
- VU** le tableau des effectifs,

#### **CONSIDERANT**

- qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent d'Agent technique polyvalent, relevant des grades d'Adjoint technique principal de 2ème classe ou d'Adjoint technique principal de 1ère classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35èmes), compte tenu de la réussite au concours d'adjoint technique principal de 2ème classe d'un agent du service espaces verts,
- 
- que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer, à compter du 15 octobre 2024, un emploi permanent d'Agent technique polyvalent, relevant des grades d'Adjoint technique principal de 2ème classe ou d'Adjoint technique principal de 1ère classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures, compte-tenu de l'obtention du concours d'un agent du Centre Technique Municipal.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'Agent technique polyvalent, relevant des grades d'Adjoint technique principal de 2ème classe ou d'Adjoint technique principal de 1ère classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures, compte-tenu de l'obtention du concours d'un agent du Centre Technique Municipal, à compter du 15 octobre 2024.

## **POINT 5. FINANCES.**

### **5.1 Augmentation de la participation aux frais de scolarité de la classe ULIS à l'Ecole élémentaire "Les Tuileries".**

Par délibération n° 78 en date du 19 décembre 2018, il avait été décidé de fixer le tarif de fréquentation de la classe ULIS à 300,- € par élève et par an, montant demandé aux communes de résidence des enfants scolarisés dans cette classe au sein de l'Ecole élémentaire "Les Tuileries".

Monsieur le Maire rappelle qu'à des fins d'égalité de traitement entre les enfants de la Communauté de Communes SUNDGAU, les communes concernées par l'accueil d'élèves en classe ULIS extérieur à leur territoire avaient acté le principe de demander une participation financière.

A ce jour, toutes les communes concernées se sont accordées à augmenter cette participation de 100,- € par élève / par an.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée, qu'à compter de l'année 2024, il soit facturé un forfait de 400,- € par année scolaire aux communes qui sont les lieux de résidence des enfants fréquentant cette classe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**FIXE** le tarif de fréquentation de la classe ULIS à 400,- € par année scolaire, montant qui sera demandé aux communes de résidence des enfants scolarisés dans cette classe,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les factures et les titres correspondants.

### **5.2 Fixation du taux et du montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.**

Monsieur le Maire explique que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la Commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public.

Il propose donc aux membres du Conseil Municipal :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- de revaloriser le montant de la redevance automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'évolution de l'indice d'ingénierie mentionné à l'article R2333-117 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**FIXE** le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

**REVALORISE** le montant de la redevance automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'évolution de l'indice d'ingénierie mentionné à l'article R2333-117 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **5.3 Approbation de la Décision Modificative n° 01/2024.**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	64 944.14 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>70 944.14 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811-0 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	64 944.14 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>64 944.14 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65748-020 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7022 : Coupes de bois	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 944.14 €</b>	<b>83 944.14 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28031 : Amort. frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 869.00 €
R-28128 : Amort. autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	170.87 €
R-28151 : Amort. réseaux de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 597.90 €
R-2815731 : Amort. matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 800.00 €
R-28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 313.35 €
R-281828 : Amort. autres matériels de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 177.60 €
R-281838 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	752.00 €
R-281848 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 344.40 €
R-28188 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	919.02 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>64 944.14 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>64 944.14 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>13 000.00 €</b>		<b>77 944.14 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la Décision Modificative n° 01/2024.

### **5.4 Participation financière du Club de Tennis, pour les travaux de changement de revêtement de la surface des courts extérieurs de tennis du club.**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de changement du revêtement de la surface des courts extérieurs de tennis, un partenariat est mis en place avec le Club de Tennis.

Le Club de Tennis versera une participation aux travaux à hauteur de 30.000,- €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- d'approuver la participation financière du Club de Tennis à hauteur de 30.000,- €,
- de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à ce versement.

Cette recette est inscrite au Budget Primitif 2024, Article 1318, Fonction 3213.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 01 n'ayant pas pris part, ni à délibération, ni au vote (Monsieur HELL) et 27 voix pour,**

**APPROUVE** le versement de la participation financière du Club de Tennis à hauteur de 30.000,- €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce versement.

**INSCRIT** cette recette au Budget Primitif 2024, Article 1318, Fonction 3213.

**5.5 Approbation de l'Avenant aux Délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire : Augmentation de la ligne de trésorerie de 500.000,- € à 1.000.000,- €**

Par délibération en date du 23 mai 2020, l'Assemblée a délibéré sur les délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire et notamment sur l'article 20, stipulant que Monsieur le Maire a la compétence de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500.000,- €, par année civile.

Il y a lieu de modifier cet article et de confier à Monsieur le Maire l'autorisation de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 1.000.000,- €, par année civile.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**MODIFIE** l'article 20 des Délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire,

**CONFIE** à Monsieur le Maire l'autorisation de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 1.000.000,- €, par année civile.

**5.6 Exonération des droits de place pour les Associations, Clubs, et Organismes d'Altkirch et du Sundgau, à but non lucratif, ainsi que les Collectivités Territoriales et les stands de bestiaux, lors de la Foire Sainte-Catherine.**

Par délibération en date du 14 novembre 2002, les membres du Conseil Municipal avait adopté la gratuité des droits de place pour certaines Associations, Clubs et Organismes.

Cette délibération n'est plus d'actualité.

Par conséquent, il est proposé aux membres de l'Assemblée de faire bénéficier les Associations, Clubs, Organismes d'Altkirch et du Sundgau, à but non lucratif, ainsi que les

Collectivités Territoriales et les stands de bestiaux, de la gratuité des droits de place lors de la Foire Sainte-Catherine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ADOpte** la proposition de faire bénéficier les Associations, les Clubs et les Organismes d'Altkirch et du Sundgau, à but non lucratif, les Collectivités Territoriales et les stands de bestiaux, de la gratuité des droits de place, lors de la Foire Sainte-Catherine.

## **POINT 6. PROJETS / PARTENARIATS.**

### **6.1 Approbation de contrats de location : Mise à disposition, à titre gratuit, de la Halle au Blé :**

#### **6.1.1 Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre du Sundgau, Monsieur Rémi PETERSCHMITT, Directeur, pour l'organisation de cours de théâtre, de répétitions et du Gala de fin d'année.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Rémi PETERSCHMITT, Directeur de l'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre du Sundgau, souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, les mardis de 16h30 à 21h du 17 septembre 2024 au 01 juillet 2025, hors vacances scolaires pour les cours de théâtre, ainsi que les 29 avril, 10, 17, 27 et 28 juin 2025 pour des spectacles.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, les mardis de 16h30 à 21h du 17 septembre 2024 au 01 juillet 2025 hors vacances scolaires, ainsi que les 29 avril, 10, 17, 27 et 28 juin 2025, afin d'y organiser ces cours et spectacles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec l'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre du Sundgau, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation de cours de théâtre, répétitions et du Gala de fin d'année.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

#### **6.1.2 Fédération du CNL du Haut-Rhin, Monsieur Jacques CHARDON, Référent du CNL du Haut-Rhin, pour l'organisation d'une réunion d'information au sujet des déchets.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Jacques CHARDON, Référent de la Fédération CNL du Haut-Rhin, souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le mardi 08 octobre 2024, à l'occasion de l'organisation d'une réunion d'information au sujet des déchets.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 08 octobre 2024, afin d'y organiser cette réunion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec la Fédération du CNL du Haut-Rhin, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation d'une réunion d'information au sujet des déchets.



**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.3 Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires d'Altkirch (SIASA), Monsieur Joseph Maurice WISS, Président, pour l'organisation d'une réunion.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Joseph Maurice WISS, Président du Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires d'Altkirch (SIASA), souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le mercredi 09 octobre 2024, à l'occasion de l'organisation d'une réunion.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 09 octobre 2024, afin d'y organiser cette réunion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec le Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires d'Altkirch, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation d'une réunion.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.4 Préfecture du Haut-Rhin, Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin, pour l'organisation d'une réunion relative à l'Habitat indigne.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin, souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le jeudi 17 octobre 2024, à l'occasion de l'organisation d'une réunion relative à l'habitat indigne.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 17 octobre 2024, afin d'y organiser cette réunion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec la Préfecture du Haut-Rhin, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation d'une réunion relative à l'habitat indigne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.5 Association "Les Italiens du Sundgau". Monsieur Franco GIANNANDREA, Président, pour l'organisation d'une soirée italienne.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Franco GIANNANDREA, Président de l'Association "Les Italiens du Sundgau", souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le vendredi 25 octobre 2024, à l'occasion de l'organisation d'une soirée italienne avec repas.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 25 octobre 2024, afin d'y organiser cette soirée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 01 n'ayant pas pris part, ni à délibération, ni au vote (Monsieur GIANNANDREA) et 27 voix pour,**

**APPROUVE** le contrat de location avec l'Association "Les Italiens du Sundgau", pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation d'une soirée italienne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.6 Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Métropole (CCI), Monsieur Kévin ZIMMERMANN, Conseiller d'Entreprise, pour l'organisation d'une soirée de remise "Label Qualité Accueil".**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Kevin ZIMMERMANN, Conseiller d'Entreprise de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le mercredi 27 novembre 2024, à l'occasion de l'organisation d'une soirée de remise "Label qualité accueil".

Monsieur le Maire propose de leur mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 27 novembre 2024, afin d'y organiser cette soirée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Métropole (CCI), pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation d'une soirée de remise "Label Qualité Accueil".

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.7 Fédération de l'Exercice coordonné et Maisons de Santé en Grand Est (FEMAGE), Monsieur Nicolas DECHASSAT, Directeur, pour l'organisation de permanences de prévention "RétinoEst Alsace".**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Nicolas DECHASSAT, Directeur de la FEMAGE, souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le lundi 02 et le mardi 03 décembre 2024, à l'occasion de l'organisation de permanences de prévention "RétinoEst Alsace".

Monsieur le Maire propose de leur mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 02 et le 03 décembre 2024, afin d'y organiser ces permanences.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec la Fédération de l'Exercice coordonné et Maisons de Santé en Grand Est (FEMAGE), pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation de permanences de prévention "RétinoEst Alsace".

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.8 Lycée JJ HENNER, Monsieur Rachid EZZEDGUI, Proviseur, pour l'organisation des représentants de la Compagnie "Ornithorynque".**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Rachid EZZEDGUI, Proviseur du Lycée Jean-Jacques Henner d'Altkirch, souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 janvier 2025, à l'occasion de représentations de la compagnie "Ornithorynque".

Monsieur le Maire propose de leur mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, les 20, 21 et 22 janvier 2025, afin d'y organiser ces représentations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec le Lycée JJ HENNER, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion des représentations de la Compagnie "Ornithorynque".

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.9 Association "le Monde de Jeanne", Madame Mélanie GARÇONNOT, Présidente, pour l'organisation d'un Salon "A la découverte du Monde des DYS".**

Monsieur le Maire expose que Madame Mélanie GARÇONNOT, Présidente de l'Association "Le Monde de Jeanne", souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, du vendredi 24 janvier 2025 au dimanche 26 janvier 2025, à l'occasion de l'organisation d'un salon "A la découverte du Monde des Dys".

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, du vendredi 24 au dimanche 26 janvier 2025, afin d'y organiser ce salon.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec l'Association "Le Monde de Jeanne", pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation d'un salon "A la découverte du Monde des DYS".

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.10 Association du "Club Vosgien d'Altkirch", Monsieur Maurice MUNCH, Président, pour l'organisation de l'Assemblée Générale du Club.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Maurice MUNCH, Président de l'Association "Club Vosgien d'Altkirch" souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le dimanche 23 février 2025, à l'occasion de l'organisation de l'Assemblée Générale du Club.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 23 février 2025, afin d'y organiser cette assemblée générale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec l'Association du "Club Vosgien d'Altkirch", pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation de l'Assemblée Générale du Club.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.11 Association des "Donneurs de Sang", Monsieur François RANDE, Président, pour l'organisation des collectes de sang.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur François RANDE, Président de l'Association "Les Donneurs de Sang d'Altkirch", souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, les mercredis 26 février 2025, 30 avril 2025, 02 juillet 2025, 10 septembre 2025, à l'occasion de l'organisation de collectes de sang.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, les 26 février, 30 avril, 02 juillet, 10 septembre 2025, afin d'y organiser ces collectes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec l'Association des "Donneurs de Sang d'Altkirch", pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation des collectes de sang.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.12 Association "Distorsion", Monsieur Erwan DURAND, Président, pour l'organisation d'une exposition photographique.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Erwan DURAND, Président de l'Association "Distorsion", souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le vendredi 28 février, samedi 01 mars et dimanche 02 mars 2025, à l'occasion de l'organisation d'une exposition photographique.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 28 février, 01 et 02 mars 2025, afin d'y organiser cette exposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec l'Association "Distorsion", pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation d'une exposition photographique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.13 Association "Les Petits Débrouillards Grand Est", Monsieur Eric HUEBER, Responsable du KidsLab, pour l'organisation de la sélection régionale "Open Alsace" - First Lego League France.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Eric HUEBER, Responsable du KidsLab, souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le vendredi 14 et le samedi 15 mars 2025, à l'occasion de l'organisation de la sélection régionale "Open Alsace" – First Lego League France.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 14 et 15 mars 2025, afin d'y organiser cette rencontre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Est", pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de la sélection régionale "Open Alsace" - First Lago League France.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.1.14 Association "Altkirch Accueil Loisirs », Monsieur Eugène MAMBRE, Président, pour l'organisation d'une présentation des ateliers et d'un Salon de thé.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Eugène MAMBRE, Président de l'Association "Altkirch Accueil Loisirs", souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le vendredi 25 avril 2025 après-midi, le samedi 26 avril 2025 et le dimanche 27 avril 2025, à l'occasion de l'organisation d'une présentation d'ateliers et d'un salon de thé.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 25, 26 et 27 avril 2025 afin d'y organiser cette présentation et ce salon de thé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec l'Association "Altkirch Accueil Loisirs", pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation d'une représentation d'ateliers et d'un salon de thé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.2 Approbation de contrats de location : Mise à disposition, à titre gratuit, de La Palestre :**

**6.2.1 Association "Knights Cheerleading », Madame Hélène SAHRI, Présidente, pour l'organisation des entraînements et des compétitions de l'Association.**

Monsieur le Maire expose que Madame Hélène SAHRI, Présidente de l'Association "Knights Cheerleading Altkirch", souhaite la mise à disposition du complexe sportif la Palestre, durant les créneaux attribués avant le début de la saison, à l'occasion des entraînements et des compétitions de son association de cheerleading.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, le complexe sportif la Palestre, pour une saison et renouvelable pour des périodes identiques, par tacite reconduction, afin d'y organiser les entraînements et compétitions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le contrat de location avec l'Association "Knights Cheerleading Altkirch", pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion des entraînements et des compétitions de l'Association.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

**6.3 Approbation d'une Convention de partenariat entre le Château de La Neuenbourg de Guebwiller et la Ville d'Altkirch, pour la mise à disposition d'œuvres originales.**

**à titre gratuit, à l'occasion de l'exposition « Représentation des intérieurs bourgeois et ruraux en Haute-Alsace » :**

Monsieur le Maire précise que, par courrier en date du 03 juillet 2024, Madame Angélique MULLER, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, souhaite que la Ville d'Altkirch mette à disposition du Château de Neuenbourg, plusieurs œuvres originales, à titre gratuit, à l'occasion de l'exposition intitulée « Représentation des intérieurs bourgeois et ruraux en Haute-Alsace » prévue du 22 novembre 2024 au 09 mars 2025.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée d'accorder, à titre gratuit, le prêt des tableaux suivants :

- « *Chaise devant la fenêtre* » – Tableau de Léon Lehmann,
- « *Nature morte à la sculpture* » – Tableau de Léon Lehmann,
- « *Intérieur à Ferrette* » – Tableau de Léon Lehmann,
- « *Jeune fille se chauffant les mains à un grand poêle* » – Tableau de Jean-Jacques HENNER.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCORDE** la mise à disposition des œuvres originales énoncées ci-dessus, au profit du Château de La Neuenbourg de Guebwiller, à titre gratuit, du 22 novembre 2024 au 09 mars 2025, à l'occasion de l'exposition intitulée « Représentation des intérieurs bourgeois et ruraux en Haute-Alsace ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

**6.4 Approbation du 7<sup>ème</sup> Avenant à la Convention de Dépôt d'œuvres originales de Monsieur RABOISSON Pierre, au sein du Musée Sundgauvien :**

Monsieur le Maire expose qu'en date du 30 mai 2015, une Convention de dépôt d'œuvres originales a été signée entre Monsieur Pierre RABOISSON et le Musée Sundgauvien d'Altkirch. Elle fait état d'un prêt de 13 tableaux de l'artiste-peintre Jean-Jacques HENNER.

Plusieurs dépôts d'œuvres supplémentaires ont été réalisés depuis 2015. A ce jour, le Musée Sundgauvien compte 43 tableaux exposés.

Il est nécessaire d'approuver un nouvel avenant à cette convention, afin de compléter la liste de ses tableaux, en ajoutant deux nouvelles œuvres de l'artiste-peintre Jean-Jacques HENNER. Ladite convention sera effective à la date de la notification du contrôle de légalité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le 7<sup>ème</sup> Avenant à la Convention de Dépôt d'œuvres originales par Monsieur Pierre RABOISSON, au sein du Musée Sundgauvien, effective à compter de la date de la notification au contrôle de légalité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

**6.5 Approbation d'une Convention de servitudes de passage au profit de ENEDIS : Création d'une canalisation souterraine, 04 Rue de la Vieille Porte :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit effectuer des travaux sur le domaine appartenant à la Ville d'Altkirch, Section 01, parcelle 348, lieudit "de la Vieille Porte".

Il s'agit de creuser une bande de trois mètres de large, afin de créer une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ trois mètres ainsi que ses accessoires.

Il précise qu'ENEDIS est autorisé à se rendre sur ladite parcelle en vue de la construction, de la surveillance, de l'entretien, de la réparation, du remplacement et de la rénovation des ouvrages.

Il précise également que la ligne électrique projetée est vouée à desservir la Résidence "Les Belles Vues", sise 04 Rue de la Vieille Porte.

Il informe que le projet de convention de servitude a été transmis avec le rapport.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de servitudes avec ENEDIS, pour la création d'une canalisation souterraine, 01 Rue de la Vieille Porte à ALTKIRCH,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

#### **6.6 Approbation de la Convention financière régissant le Service commun de Développement commercial communautaire et communal :**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes et les communes membres ont décidé, aux fins du Développement commercial communautaire et communal, de créer un service commun à l'article L. 5211-4-2 du CGCT.

Conformément à l'article L. 5122-4-2 du CGCT, cette convention régissant ce service commun sera conclue avec les communes membres intéressées pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**VU** l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention régissant le service commun de Développement commercial communautaires et communales, tels que présentés par Monsieur le Maire, à compter 1er octobre 2024,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous actes s'y rapportant.

#### **6.7 Approbation d'une Convention de partenariat, à titre gratuit, avec la Région Grand Est, pour la mise à disposition de la Gare routière :**

Monsieur le Maire expose que le SIASA (Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires d'Altkirch) avait la compétence des Transports Scolaires. La Ville d'Altkirch avait procédé à la mise à disposition gratuite des terrains servant de "Gare routière", chemin de Hirtzbach,

desservant le Collège L. HERR et le Lycée JJ HENNER, au profit du SIASA et ce jusqu'au 31 décembre 2023. Ces terrains sont propriétés de la Ville d'Altkirch.

Depuis la compétence a été transmise à la Région Grand Est. Il convient donc de passer cette Convention de partenariat, à titre gratuit, à compter du 01 janvier 2025 jusqu'au 31 août 2029, date de fin d'échéance des contrats en cours conclus entre la Région et les transporteurs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la Convention de partenariat, à titre gratuit, avec la Région Grand Est, pour la mise à disposition de la Gare routière, à compter du 01 janvier 2025,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

## **6.8 Rapport d'activités 2023. :**

### **6.8.1 Habitat de Haute Alsace (HHA).**

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du Rapport d'Activité 2023 de HABITAT DE HAUTE-ALSACE.

### **6.8.2 Néolia.**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.



Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du Rapport d'Activité 2023 de NEOLIA.

### **6.8.3 Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace (AFUT).**

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du Rapport d'Activité 2023 de l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace (AFUT).

## **POINT 7. TECHNIQUE.**

### **7.1 Acquisition de la Tour de Guet – Parc Public – Rue des Boulangers à Altkirch.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un arrêté de péril a été pris en date du 22 juin 2022, relatif à l'état de la Tour de Guet, dont l'accès est situé dans le Parc public « Jardins des Remparts » et qui appartient à Monsieur et Madame Yuksel et Ilknur SAHINBAY, domiciliés au 25 Rue des Boulangers.

Compte tenu de son intérêt patrimonial et historique, la Ville a entamé des négociations avec les Epoux SAHINBAY en vue d'acquérir cette tour.

Par courrier du 2 avril 2024, les Epoux SAHINBAY ont fait savoir qu'ils étaient disposés à vendre la tour accolée à leur habitation située au 25 Rue des Boulangers, pour une somme totale de 5.000,00 €.

Afin de pouvoir concrétiser cette opération, il y a lieu de :

- missionner un géomètre afin de procéder à la division de la propriété des Epoux SAHINBAY (détachement de la tour),
- missionner un notaire afin de contractualiser cette vente,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de cette tour par la Ville, pour une somme de 5.000 €, ainsi que tous documents afférents à cette transaction,
- autoriser Monsieur le Maire à rechercher toutes aides ou fonds permettant de réduire le coût de la sécurisation et de la valorisation de cet édifice.
- missionner un architecte spécialisé en bâti ancien afin de concevoir un projet en ce sens.

Par conséquent, il est demandé, à l'Assemblée :

- de lancer une consultation en vue de trouver un géomètre afin de procéder à la division de la propriété des Epoux SAHINBAY (détachement de la tour),
- de désigner, pour contractualiser l'opération d'acquisition, Maître Catherine BAEUMLIN-ANDELFINGER – 76 Rue du 3ème Zouaves – 68130 Altkirch,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de cette tour par la Ville, pour une somme de 5.000 €, ainsi que tous documents afférents à cette transaction,
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher toutes aides ou fonds permettant de réduire le coût de la sécurisation et de la valorisation de cet édifice,
- de lancer une consultation en vue de trouver un architecte spécialisé en bâti ancien afin de concevoir un projet de rénovation de la tour (sécurisation et valorisation).
- de décider d'imputer les fonds nécessaires à cette opération, ainsi que les frais induits, à l'Article 2115 du Budget Primitif 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de lancer une consultation en vue de trouver un géomètre afin de procéder à la division de la propriété des Epoux SAHINBAY (détachement de la tour),

**DESIGNE**, pour contractualiser l'opération d'acquisition, Maître Catherine BAEUMLIN-ANDELFINGER – 76 Rue du 3ème Zouaves – 68130 Altkirch,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de cette tour par la Ville, pour une somme de 5.000 €, ainsi que tous documents afférents à cette transaction,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à rechercher toutes aides ou fonds permettant de réduire le coût de la sécurisation et de la valorisation de cet édifice,

**DECIDE** de lancer une consultation en vue de trouver un architecte spécialisé en bâti ancien afin de concevoir un projet de rénovation de la tour (sécurisation et valorisation),

**IMPUTE** les fonds nécessaires à cette opération, ainsi que les frais induits, à l'Article 2115 du Budget Primitif 2024.

## **7.2 Vente d'une parcelle de terrain à Monsieur Mehmet-Ali KOCADURDU – Intersection entre le Faubourg de Mulhouse et la Rue de Le Thor.**

Monsieur le Maire informe avoir été saisi par Monsieur Mehmet-Ali KOCADURDU, qui a fait savoir qu'il souhaiterait acquérir une parcelle de terrain, appartenant à la Ville, d'une contenance de 44 centiares, et contiguë à sa propriété au 2 Rue de Le Thor. Cette emprise foncière n'ayant pas d'intérêt particulier pour la Collectivité, il est proposé de la vendre à Monsieur KOCADURDU.

Cette vente porte sur la parcelle cadastrée :

## **Commune d'ALTKIRCH**

Section 16 – n° 217 Rebberg 44 ca. Terrain à bâtir.

Il est proposé de vendre cette parcelle de terrain à un prix de 2.000 € pour les 44 centiares, conformément à l'Avis du Domaine en date du 10 juillet 2024.

Par courrier du 23 septembre 2024, Monsieur KOCADURDU a accepté les conditions de cette vente.

Il est, par conséquent, demandé à l'Assemblée :

- de donner son accord pour la vente, à Monsieur Mehmet-Ali KOCADURDU (en son nom personnel ou à toute autre communauté ou société dont il serait le gérant), de la parcelle cadastrée Section 16 – n° 217, d'une contenance de 44 centiares, moyennant un montant total de 2.000,00 € (hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous documents afférents à cette opération immobilière.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 01 n'ayant pas pris part, ni à délibération, ni au vote (Monsieur KOCADURDU Halil) et 27 voix pour,**

**DONNE** son accord pour la vente, à Monsieur Mehmet-Ali KOCADURDU (en son nom personnel ou à toute autre communauté ou société dont il serait le gérant), de la parcelle cadastrée Section 16 – n° 217, d'une contenance de 44 centiares, moyennant un montant total de 2.000,00 € (hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous documents afférents à cette opération immobilière.

### **7.3 Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public attenant à l'immeuble « Pôle Médical », au 01 Place Xavier Jourdain et choix du Notaire, en vue de sa cession.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'immeuble au 1 Place Xavier Jourdain a fait l'objet d'une réhabilitation complète par le Groupe GEFIC SANTE de COLMAR.

Afin de créer un passage piéton extérieur entre la Place Xavier Jourdain et l'arrière du bâtiment côté Rue des Ecoles, il y a lieu d'intégrer une emprise de 19 centiares (19 m<sup>2</sup>) à cette opération; emprise qui se trouve actuellement dans le domaine public.

Compte tenu de son intérêt et de la fluidité des flux piétonniers et pour permettre à la Ville de disposer de ce bien, en vue de sa cession au propriétaire du bâtiment, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la désaffectation et sur le déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal.

Ladite parcelle est vacante, clôturée et interdite au public depuis le démarrage des travaux en juin 2021, et devra faire l'objet d'un Procès-verbal d'arpentage.

En vue de sa cession, il y a également lieu de désigner un notaire d'ALTKIRCH.

Par conséquent, il est proposé, à l'Assemblée :

- de constater la désaffectation de ladite parcelle de 19 centiares ; partie contiguë, à l'angle ouest du bâtiment « Pôle Médical » situé au 1 Place Xavier Jourdain,
- d'en prononcer le déclassement du domaine public,

- d'intégrer ladite parcelle au domaine privé communal,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**CONSTATE** la désaffectation de ladite parcelle de 19 centiares ; partie contiguë, à l'angle ouest du bâtiment « Pôle Médical » situé au 1 Place Xavier Jourdain,

**EN PRONONCE** le déclassement du domaine public,

**INTEGRE** ladite parcelle au domaine privé communal.

## **POINT 9. COMMUNICATION.**

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs courriers émanant de plusieurs Associations, qui remercient la Municipalité pour l'octroi de subventions :

Il s'agit de :

- Monsieur Gérard BURGUN, Président de la 1316<sup>ème</sup> Section des Membres de la Médaille Militaire d'Altkirch / Saint-Louis, pour un montant de 500,- €,
- Madame Denise GENTRIC, Présidente de l'Union Départementale des Sous-Officiers en Retraite du Haut-Rhin, pour un montant de 200,- €,
- Monsieur Maurice MUNCH, Président du Club Vosgien d'Altkirch, pour un montant de 800,- €.

---

Monsieur le Maire fait état de plusieurs courriers émanant de différents organismes, qui informent la Municipalité du suivi des demandes de subventions.

Il s'agit :

- Monsieur Jean-Luc BARBERON, Président du Territoire d'Energie Alsace, relative aux travaux en matière d'éclairage public : Avis favorable, pour le remplacement de 1338 points lumineux dans diverses rues.

Le Territoire d'Energie Alsace participera à hauteur de 50% du montant HT des travaux recevables limité à 25 000,- €.

- Monsieur Franck LEROY, Président de la Région Grand Est, au titre du dispositif « Soutien aux investissements sportifs », pour la réalisation du projet de changement de revêtement de surface sur trois courts de tennis extérieurs.

Cette aide régionale s'élève à 48.664,- €.

- Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité Européenne d'Alsace :
  - relative au projet d'étude de la création d'un réseau de chaleur et ou de froid urbain basé sur les énergies renouvelables à l'échelle de la Commune d'ALTKIRCH, au titre du dispositif « Aides au Fonds d'Innovation ».

Cette aide s'élève à 2.900,- €.

- relative au projet d'aménagement d'un parcours sport/santé, au titre du dispositif « Fonds de Solidarité Territoriale ».

Cette aide s'élève à 1.400,- €.

---

Monsieur le Maire fait état d'un courrier émanant de Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité Européenne d'Alsace, qui remercie la Municipalité et particulièrement Madame Anne ZIMMERMANN, plasticienne de la Ville d'Altkirch, pour leur participation à la 119<sup>ème</sup> édition du Marché-concours national de chevaux de SAIGNELEGIER, du 09 août au 11 août dernier.

Cette collaboration a permis de mettre en valeur l'excellence alsacienne et de porter haut et fort les couleurs de l'Alsace.

---

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Arsène SCHOENIG, Maire de la Commune de Hirtzbach, qui remercie la municipalité, pour la mise à disposition gracieuse de barrières de sécurité et de plots béton, à l'occasion de la 42<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Nature.

---

Monsieur le Maire fait état d'un courrier émanant de Monsieur Philippe DUDA, Responsable du Marché aux puces de l'Association « Lions Club d'Altkirch », qui remercie la Municipalité et les Services de la Ville, pour le soutien et l'aide apportés lors de leur traditionnel Marché aux puces organisé le 02 juin dernier.

---

Monsieur Franco GIANNANDREA, Conseiller Municipal, informe l'Assemblée du déplacement des Italiens de San Danièle à Altkirch, les 4, 5 et 6 octobre 2024.

Le programme est réparti sur trois jours :

- Réception en Mairie le vendredi 04 octobre 2024 à 19h00.
- Vendredi soir, visite de la Ville par Monsieur Fabrice ROBARDEY, Conseiller Municipal Délégué, puis repas carpes frites à Carspach.
- Samedi, Route des Vins, la journée et le soir, repas tartes flambées au Restaurant BIX à Wittersdorf.
- Dimanche matin, visite du Sundgau ou du Musée Sundgavien. Repas choucroute à midi à la Pétanque.

---

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel émanant de Monsieur et Madame Dany GROELLY, qui remercie la Municipalité et le Personnel municipal, pour l'aide apportée à l'occasion de leur déménagement à la suite de leur sinistre.

---

Madame Isabelle PI, Conseillère Municipale, informe l'Assemblée de la conférence-débat qui aura lieu le 11 octobre 2024 à 20 heures au COSEC à Hirsingue, autour de la dépression.

Séance levée à 21 heures 00.

